

Compte rendu du groupe de travail du 19 décembre 2012

Présents :

Monsieur Dominique BERTELOOT, Directeur académique, DSDEN de la CREUSE
Monsieur Joël RAVAILLE, secrétaire général adjoint de l'académie
Madame Maryse PASQUET, chef de division personnels et moyens 1er degré - IA23
Monsieur Jean-Pierre GAINAND, Secrétaire général 87
Madame Sandra MONTALAND, Secrétaire général 19
Monsieur Fabrice COUEGNAS, professeur des écoles, SNUipp-FSU 23
Madame Sandrine GORGEON, professeur des écoles, SNUipp-FSU 23
Madame Lucile GUILLEMIN, professeur des écoles, SNUipp-FSU 23
Monsieur Christophe RUBY, professeur des écoles, SNUipp-FSU 23
Monsieur Karine ROSSENDER, professeur des écoles, SNUipp-FSU 19
Monsieur Fabrice PREMAUD, professeur des écoles, SNUipp-FSU 87
Madame Christelle LENIAUD, professeur des écoles, SGEN 87
Monsieur Paul GIANGIOBBE, professeur des écoles, SE 23
Monsieur Christophe MENVIELLE, professeur des écoles, SE 19
Monsieur Daniel PEYRAUD, professeur des écoles, SE 19
Madame Stéphanie RIVOAL, professeur des écoles, SE 87

1) PREAMBULE :

- Le directeur académique de la Creuse évoque les difficultés des personnels pour rentrer dans l'académie et par conséquent pour sortir du département de la Creuse. Le Recteur a autorisé que le groupe de travail soit reconduit cette année pour favoriser les mutations des personnels.
- Les chiffres 2012 sont présentés : la Creuse a été le département qui a eu le plus de demandes de sorties (97 alors que la Haute-Vienne n'en a compté que 17 et la Corrèze 44). A l'issue des opérations informatisées, la Creuse avait un solde positif de 7 collègues (9 entrées et 2 sorties). Le solde de la Haute-Vienne était de +2 et celui de la Corrèze de 0. Malgré les barèmes très élevés, les demandes de mutations des enseignants creusois n'ont pas obtenu satisfaction. Il faut donc trouver des solutions pour satisfaire ces collègues. Ces injustices ont pu être en partie réparées grâce aux INEAT EXEAT mais seulement pour les départements de l'académie. **Pour cette année, les plus grandes injustices seront pour les collègues qui demandent le département du Puy de Dôme, qui ne peuvent pas bénéficier des mutations manuelles (INEAT EXEAT) intra académiques.**
- Une stagiaire devant intégrer la Creuse a finalement rejoint le département de la Corrèze, Fabrice PREMAUD demande des explications. Le directeur académique évoque un dossier médical présenté par cette collègue.
- Le SNUipp-FSU demande que les stagiaires puissent également participer aux INEAT EXEAT afin de faciliter la mobilité des personnels. Cette modalité a, cette année, été refusée par la Corrèze. **Proposition faite au recteur : Le SNUipp –FSU propose donc au recteur que les stagiaires puissent participer à la phase d'INEAT-EXEAT, dans le respect des barèmes.**

2) PRINCIPE RETENU POUR LES PERMUTATIONS INFORMATISEES :

Le DASEN propose de créer un excédent dans le département de la Creuse pour ensuite ajuster manuellement lors des INEAT EXEAT.

LES LEVIERS A ACTIONNER :

Le calibrage académique lors de la phase informatisée :

Le directeur académique propose de faire apparaître dans le calibrage académique des besoins d'entrées plus élevés en Creuse que dans les deux autres départements afin de permettre ensuite un flux en gestion intra-académique lors de la phase d'INEAT EXEAT.

Le calibrage suivant serait transmis au ministère : le département de la Creuse aura un solde d'environ +10 à l'issue des permutations informatisées et les autres départements de l'académie seront autour de 0.

Fabrice COUEGNAS fait remarquer que cette proposition conduit à accepter qu'il n'y ait aucune sortie de Creuse dans le cadre des permutations compte tenu du faible nombre d'entrées enregistrées (malgré le nombre de demandes). Il propose de baisser le solde du département de la Creuse à un seuil médian qui permette une réelle mobilité tout en conservant une marge de manœuvre aux ineat/exeat.

Le DASEN propose d'interroger le ministère pour voir quel calibrage serait le plus favorable aux mutations des collègues.

Gestion des cas particuliers :

Le directeur académique proposera au recteur une liste de personnes qui auront besoin d'un coup de pouce pour débloquer leur dossier et ainsi obtenir le département demandé s'ils ne l'ont pas eu à l'issue de la phase informatisée. Le SNUipp émet des doutes quant à ce dispositif pour lequel les critères seront très difficiles à définir. Dans le respect des barèmes, ces interventions ont été sollicitées sans obtenir de résultats.

L'affectation des stagiaires

Le DASEN indique que l'affectation des stagiaires pourrait servir de variable d'ajustement en fonction des résultats du mouvement inter-académique mais dans la limite toutefois de l'équilibre nécessaire à chaque département. Les stagiaires sont prioritairement affectés dans le département de la Creuse.

Fonctionnement des INEAT EXEAT à l'issue de la phase informatisée

- Les barèmes individuels seront utilisés pour toute demande d'entrée dans un des trois départements de l'académie, quel que soit le département d'origine.
- Les procédures de traitement des INEAT EXEAT seront harmonisées dans l'académie (retours des dossiers et tenues des CAPD).

Le SNUipp-FSU demande que le traitement des ineat/exeat soit considérablement avancé (début avril) afin que les mutations soient actées avant le 1^{er} mouvement dans chacun des départements.

3) BILAN DES DEMANDES DE PERMUTATIONS INFORMATISÉES :

87 demandes de sorties du département de la Creuse :

- 51 pour le département de la Haute-Vienne dont 24 pour rapprochement de conjoint.
- 10 pour la Corrèze dont 3 pour rapprochement de conjoint.
- 12 pour le Puy de Dôme dont 9 pour rapprochement de conjoint.